



MAIRIE DE CHÂTEAUVILAIN

REUNION PUBLIQUE

Procès-Verbal du Conseil Municipal le Mardi 24 septembre 2024 à 19h30 en Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVILAIN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUDE Daniel, le Maire.

Présents : GAUDE Daniel, DURAND Georges, NAUD Dominique, GOY Lionel, WARGNIER Séverine, DECHENAUX Pascal, RAMIREZ Laetitia, DESTOMBES Pierre-Briec, LE MEN Aurore, AMMI Lionel, REVERDY Emmanuelle, CHOVEAU Roger.

Excusés : THOMAS Magali a donné procuration à RAMIREZ Laetitia.
FOULU-MION Antoine

Secrétaire de séance : Dominique NAUD.

Convocation du 17 septembre 2024

En Exercices 14
Présents 12
Votants 13
Excusés 02
Procuration 01

Ordre du Jour

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances

Daniel GAUDE et Lionel GOY

Situation financière à ce jour

Délibération n°020-2024 : Fonds de concours CAPI pour Financer le Fonctionnement d'Equipements pour 2023-2026

Lotissement le Jouffray : OAP : Nouveau projet

Partenariat Téléalarme CCAS Bourgoin-Jallieu

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Subvention éboulement La Bérarde

Voirie

Georges DURAND

Travaux à venir

Sécurité sur la voirie

Bâtiments

Georges DURAND

Travaux réalisés : Home des associations et stade

Travaux à venir : Réfection des lavoirs, bâtiments vestiaires stade et mairie.

Ecole – Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Effectifs de rentrée

Organisation du temps de travail des agents

Règlement intérieur Cantine Garderie

Nouvelle Inspectrice circonscription Bourgoin-Jallieu 1.

Urbanisme

Dominique NAUD

Permis de construire :

BRON Yannick

Chemin des Rivaux

Mise en conformité du PC initial

En cours

Déclaration Préalable :

BRON André	Chemin Buissonnière	Fermeture bâtiment agricole	Accordé
BRON Yannick	Chemin des Rivaux	Container + Appentis	En Cours
CURT Jérôme	Aliée des Acacias	Panneaux Photovoltaïques	Accordé
Rapport du SCOT artificialisation des sols.			

Informations- communication interne

Dominique NAUD

Info Castel

Site internet : mise en ligne d'informations

II STRUCTURES INTER-COMMUNALES

SYNDICAT DES EAUX

Georges DURAND

Compte-rendu de réunion

SMND

Georges DURAND

Compte-rendu de réunion

EPAGE (SMABB)

Roger CHOVEAU

Enquête sur les eaux de ruissellement

TE 38 Territoire d'Energie Isère

Lionel GOY

Compte-rendu de réunion

CAPI

Daniel GAUDE

Bureau, Conseil Communautaire et Commissions : compte-rendu des réunions

Délibération n°021-2024 : Adoption du schéma de mutualisation

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 juin 2024 est adopté.

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances

Daniel GAUDE et Lionel GOY

Situation financière à ce jour : M. le Maire informe que le réalisé est conforme aux prévisions budgétaires.

Investissements : Dépenses à venir : Acquisition du terrain Famille Bonnet, la signature chez le notaire est prévue le mardi 22 octobre ainsi que les travaux sur les lavoirs et bâtiments vestiaires qui débiteront début octobre.

ONF : la demande de subvention déposée auprès de la région pour la création d'une desserte forestière a été validée. Nous sommes en attente de la délibération attributive.

Délibération n°020-2024 : Fonds de concours CAPI pour Financer le Fonctionnement d'Equipements pour 2023-2026

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal votée 16 décembre 2021 et suite à la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal sur l'ensemble des communes de son territoire, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a acté la création d'un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes membres de la CAPI, soit celles dont la population DGF est inférieure à 2 000 habitants. L'enveloppe annuelle de fonds de concours spécial a été fixée pour la durée du mandat à 200 000 € maximum à répartir.

Au titre de ce fonds de concours, la Commune de CHÂTEAUVILAIN, répondant positivement au critère de population défini plus haut et conformément aux nouveaux critères de répartition sous forme de forfait de base et de primes variables, **bénéficiera en 2024 d'un montant de 31 609 €.**

Les dépenses liées au fonctionnement d'un équipement et rentrant dans le champ du fonds de concours sont les suivantes : fluides, maintenance, entretien et réparations.

La dite délibération vient en complément de la précédente versée en 2023.

Pour rappel, l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

L'octroi de fonds de concours communautaire aux communes fait l'objet de conventions formalisées entre la CAPI et les communes, bénéficiaires des fonds de concours.

Un projet de convention entre la CAPI et les communes concernées par le fonds de concours est annexé à cette délibération. Ce projet de convention indique notamment la liste des équipements dont le fonctionnement fait l'objet d'un financement par le fonds de concours annuel jusqu'en 2026 inclus.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

DE DEMANDER un fonds de concours à la CAPI à hauteur de **31 609 €** en vue de participer au financement de :

- Mairie, située 945 rue du Centre
- L'Ecole, située 110, allée de l'Ecole
- la Salle des Fêtes, située Impasse de l'Etang
- Home des Associations, situé 75, allée de l'Ecole
- Foyer Rural, situé 55, allée de l'Ecole

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention entre la Commune de CHÂTEAUVILAIN et la CAPI relative **au versement d'un fonds de concours annuel jusqu'en 2026 inclus.**

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lotissement le Jouffray : OAP : Nouveau projet (diffusion aux Conseillers avant la réunion)

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer : Une nouvelle réunion est demandée avec le bureau d'étude car des questionnements persistent. La date retenue est le Mardi 22 octobre à 18h, à confirmer.

Téléalarme: Délibération n°022-2024 : Convention de partenariat Téléalarme

M. le Maire informe les Conseillers municipaux de l'échéance au 31/12/2024 de la Convention de partenariat Téléalarme avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Bourgoin-Jallieu.

La durée de cette convention est fixée à 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2027).

Le coût des prestations concernant la révision des tarifs de location mensuelle des équipements sera transmis à la commune le dernier trimestre de chaque année.

Ce partenariat entre la commune et le CCAS de Bourgoin-Jallieu est consenti à titre gratuit.

La commune est uniquement un intermédiaire entre les abonnés et le CCAS de Bourgoin-Jallieu, une ou un délégué de la commune assiste les agents du CCAS lors de l'installation.

Lors des résiliations de contrats les appareils sont restitués en mairie par les familles.

Le CCAS de Bourgoin-Jallieu facturera les prestations à la commune qui refacturera auprès de chaque usager de son territoire.

Après en Avoir Délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, DÉCIDE :

DE RECONDUIRE la convention de partenariat Téléalarme avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2025 et jusqu'au 31/12/2027.

D'AUTORISER Monsieur le maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer tout document lié à cette convention.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Une ébauche devrait être présentée à la prochaine réunion.

Demande Subvention : Suite aux sinistres qui ont touché plusieurs communes du Département, le Président demande le soutien des communes par un fonds de solidarité.

M. le Maire propose de demander au Président de CAPI, si une enveloppe est prévue aux noms des communes.

SACPA : Délibération n°023-2024 : SACPA (Société d'Assistance pour le contrôle des populations animales) Marché de Prestations de Services

M. le Maire expose la proposition d'un marché de prestations de services entre la commune et la SACPA pour le contrôle des populations animales.

Celui-ci consiste :

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire
- Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique
- Gestion de la fourrière animale

Ces interventions sont nécessaires pour limiter les risques pour la santé et la sécurité publiques, pour remédier aux nuisances provoquées par lesdits animaux et pour satisfaire pleinement aux obligations nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (article L211-22 du Code Rural) ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Marché public sans mise en concurrence en application des articles R2122-1 à R2122-9 du décret 2018-1075 du 03/12/2018.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE, soit pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 un montant annuel de 1 031,77 € HT.

L'accueil des animaux en fourrière sera réalisé au centre animalier de RENAGE.

Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après en Avoir Délibéré, le Conseil Municipal Décide : 12 voix pour, 1 voix contre

D'ACCEPTER ce marché de prestations de services avec le Groupe SACPA, comme définie ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer tout document lié à cette convention.

Département : la prochaine conférence territoriale aura lieu le jeudi 17 octobre 2024 à 18 H 30.

Personnel communal : Le départ à la retraite de M. Georges OLIVA est fin d'année 2024, une réception de remerciement sera organisée le jeudi 05 décembre 2024.

Monsieur Patrick FAVRE qui a été retenue lors des entretiens du mois de juin va être recontacté pour une prise de fonction au 01 décembre. Cela permettra d'être en doublon avec M. Georges OLIVA pendant 3 semaines.

Mutuelle communale : M. le Maire informe les Conseillers qu'il a été interpellé par une habitante pour la mise en place d'une mutuelle communale. Mme Dominique NAUD se charge de se renseigner.

Voirie

Georges DURAND

Marquage au sol : les travaux réalisés ont été fait par la Commune et le Département.

Des panneaux ont été remis en place et remplacés.

Divers : Une demande de pose d'un miroir en face de l'impasse de l'étang sur la rue du Centre, est soumise au Conseil. M. le Maire propose la taille de la haie dans un premier temps, voir même la suppression de quelques arbustes.

Sécurité sur la voirie : Suite à la plainte de plusieurs riverains chemin Darefin, il est évoqué la mise en place d'un radar pédagogique. La commission voirie va se renseigner sur les coûts et les différentes options. Il sera demandé à CAPI l'installation d'un comptage (vitesse et nombre de voitures empruntant cette voirie).

Bâtiments

Georges DURAND

Travaux réalisés :

Home des associations : La clôture a été réalisée reste à rajouter un socle et une serrure au portail, coût 376 € H.T.

Vestiaires du foot : Le thermostat des douches a été changé, coût 1 221,41 € H.T.

Stade : les mains courantes ont été installées pour sécuriser les abris de touche.

Travaux à venir : La Réfection des lavoirs et des toitures des vestiaires du stade interviendra début octobre pour la maçonnerie et novembre pour les toitures
Un paysagiste va être contacté pour la réfection des abords du terrain de boule.

Ecole – Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Effectifs de rentrée : Maternelle : 25 élèves, Cycle 1 : 18 élèves et Cycle 2 : 21 élèves
total de 64 élèves.

La date du prochain Conseil d'Ecole est fixé au 05 novembre.

Une nouvelle Inspectrice pour la circonscription de Bourgoin-Jallieu 1 a été nommé, Madame Charlotte PONCET qui est venue faire une visite de l'école. Elle a rencontré M. le Maire pour se présenter et confirmer aucun changement pour cette rentrée.

Organisation du temps de travail des agents : Mme Wagnier rappelle la répartition des emplois du temps des agents techniques qui a été revue suite à l'arrêt de l'activité Temps périscolaire du mercredi matin.

Services Périscolaires :

Règlement intérieur Cantine Garderie : Celui-ci a été modifié lors de la réunion de la commission de la réunion scolaire du 05 juillet.

Les effectifs moyens pour la cantine sont de 38 enfants, et pour la garderie du matin et du soir la moyenne est de 20 enfants.

Le recrutement d'une personne pour une aide au service cantine est relancée. Début du contrat janvier 2025.

Urbanisme

Dominique NAUD

Permis de construire :

BRON Yannick	Chemin des Rivaux	Mise en conformité du PC initial	En cours
--------------	-------------------	----------------------------------	----------

Déclaration Préalable :

BRON André	Chemin Buissonnière	Fermeture bâtiment agricole	Accordé
BRON Yannick	Chemin des Rivaux	Container + Appentis	En cours
CURT Jérôme	Allée des Acacias	Panneaux Photovoltaïques	Accordé

Rapport du SCOT artificialisation des sols : Celui-ci informe sur la loi climat résilience et informe qu'un rapport doit être établi tous les 3 ans sur l'artificialisation.

Informations- communication interne

Dominique NAUD

Info Castel : Distribution dans les boîtes aux lettres

Site internet : Publication de diverses informations.

II STRUCTURES INTER-COMMUNALES

SYNDICAT DES EAUX

Georges DURAND

Le chemin du Sibuet a été remis en état suite aux différentes ouvertures faite dans la chaussée pour réparation de fuites.

SMND

Georges DURAND

Compte-rendu de réunion

EPAGE (SMABB)

Roger CHOVEAU

Enquête sur les eaux de ruissellement

TE 38 Territoire d'Energie Isère

Lionel GOY

Compte-rendu disponible sur le site internet

CAP

Daniel GAUDE

Bureau, Conseil Communautaire et Commissions : compte-rendu des réunions

Délibération n°021-2024 : Adoption du schéma de mutualisation

Vu les articles 65 67 de la loi du 16 décembre 2010 et codifié aux articles L.5211-4-1 à L,5211-413 et L,5211-39,-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui mettent en œuvre le dispositif de la mutualisation ;

Vu les dispositions de la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique rend l'élaboration du schéma de mutualisation facultative. Par ailleurs, cette loi introduit la notion de pacte de gouvernance dans laquelle les mutualisations doivent être abordées ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires en date du 05 septembre 2024,

M. le Maire expose,

Depuis la Loi du 27 décembre 2019, l'élaboration du schéma de mutualisation est facultative.

Néanmoins, et en vue de conforter et de développer la coopération entre la CAPI et les communes et les communes entre elles, la CAPI souhaite dans la continuité des schémas de mutualisation précédents adopter un nouveau schéma de mutualisation pour la période 2024-2027.

Ce schéma est la suite logique des documents fondateurs qui unissent la CAPI et les communes : pacte de gouvernance, projet de territoire, pacte financier et fiscal.

Le schéma de mutualisation 2024-2027 a pour objectif de dresser le bilan de 10 ans de mutualisation et de proposer les mesures indispensables à la refondation des liens contractuels entre la CAPI et les communes.

Il pose de nouvelles bases de gouvernance de la mutualisation et confirme la volonté des élus communaux et communautaires de faire ensemble.

Après en Avoir Délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, DÉCIDE :

D'ÉMETTRE un avis favorable au schéma de mutualisation pour la période 2024-2027 ;

Sous-Réserve de choisir les thématiques proposées en fonction des besoins de la commune.

D'AUTORISER Monsieur le maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer tout document lié à la mutualisation.

QUESTIONS DIVERSES

La commune va accueillir les 07, 08 et 09 février l'exposition de Mme Elise AMI intitulé « La Voie des Femmes ».

Prochaine réunion du CM le 22 octobre à 18h concernant le projet de lotissement sur les 2 opérations aménagement programmées.

Fin de séance 22h

La Secrétaire,



Dominique NAUD

Le Maire,



Daniel GAUDE